



Inscriptions Scolaires 2025/2026



Service Éducation
14, Rue des Moulins
13190 ALLAUCH
☎ 04 86 67 46 25

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE Année 2025/2026

Nous vous rappelons que toute fausse déclaration est passible de poursuites

ÉLÈVE À INSCRIRE

Nom : Prénom :

Féminin Masculin

Date de naissance : / / Lieu :

Entre en classe de : Petite Section - Moyenne Section - Grande Section

CP CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Classe ULIS : Joindre obligatoirement la notification MDPH

École précédente de l'enfant : Ville :

INFORMATION POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION

HORS SECTEUR D'AFFECTATION Familles résidentes sur la commune d'Allauch	HORS COMMUNE D'ALLAUCH Familles ne résidant pas sur la commune d'Allauch
- Après admission de tous les enfants du secteur, les dérogations sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels et sous réserve de places disponibles.	- Après admission de tous les enfants du secteur, les dérogations sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels et sous réserve de places disponibles. - Dans l'hypothèse où la demande de dérogation ne serait pas acceptée, faire impérativement une inscription scolaire dans l'école du secteur d'habitation.

Dans les 2 cas, les demandes de dérogations sont étudiées lors d'une **commission de dérogation qui se réunit au mois de Juin**. Les décisions sont notifiées aux familles par **courrier**.

Toute demande de dérogation accordée pour l'école maternelle doit **être impérativement renouvelée** lors du passage à l'école élémentaire, et fera l'objet d'un nouvel examen.

DEROGATION : École demandée :

MOTIFS : Merci de fournir un courrier explicatif des motivations de votre demande de dérogation.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



Inscriptions Scolaires 2025/2026



Service Éducation
14, Rue des Moulins
13190 ALLAUCH
☎ 04 86 67 46 25

PARENT 1 : Père Mère
Responsable légal Famille d'accueil

(* champs facultatifs)

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Date de Naissance* : / /

Situation matrimoniale* :

☎ Portable :

@mail :

EN MAJUSCULE SVP

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Profession* :

☎ Professionnel* :

PARENT 2 : Père Mère
Responsable légal Famille d'accueil

(* champs facultatifs)

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Date de Naissance* : / /

Situation matrimoniale* :

☎ Portable :

@mail :

EN MAJUSCULE SVP

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Profession* :

☎ Professionnel* :

Personnes à contacter en cas d'urgence : (autre que les parents)

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



Inscriptions Scolaires 2025/2026



Service Éducation
14, Rue des Moulins
13190 ALLAUCH
☎ 04 86 67 46 25

Autre(s) enfant(s) dans le foyer : **ne pas noter à nouveau l'enfant à inscrire, merci**

NOM	PRENOM	NÉ(E)	ECOLE	NIVEAU

INFORMATION SI PRISE EN CHARGE MDPH SUR LE TEMPS CANTINE :

Si votre enfant a une prise en charge MDPH sur le temps cantine, merci de joindre obligatoirement la notification à ce dossier.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Votre enfant est-il atteint :

- D'allergie alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- D'intolérance alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- De maladie chronique ? OUI Laquelle ?..... NON

- Un Projet d'Accueil Individualisé est-il déjà mis en place ? OUI NON

Si oui, pour quel motif ?.....

Si vous avez coché l'une des 3 premières cases et qu'aucun PAI n'est mis en place, merci de bien vouloir vous rapprocher du Directeur ou de la Directrice de l'établissement scolaire.

Information importante : Si votre enfant présente une allergie alimentaire nécessitant la mise en place d'un PAI, son accès à la restauration scolaire ne sera possible qu'après accord du médecin scolaire.

Conformément à notre règlement, dans le cas ou un panier repas doit être préparé par la famille, le temps de surveillance et de préparation durant la temps inter-cantine est facturé au tarif de 1.60 euros.

Je soussigné (e) Responsable légal

(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements énoncés.

Fait à :, le/...../..... Signature(s) :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



Inscriptions Scolaires 2025/2026



Service Éducation
14, Rue des Moulins
13190 ALLAUCH
☎ 04 86 67 46 25

DOCUMENTS À FOURNIR :

Aucune photocopie ne sera réalisée sur place.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

DOCUMENTS OBLIGATOIRES (originaux et copies) :

- Le dossier d'inscription dûment rempli et signé
- 1 photo récente de l'enfant à coller sur l'annexe 1 : Autorisation de droit à l'image
- Livret de famille **complet** (page parents et enfants)
- Attestation de fournisseur d'énergie de moins de trois mois (EDF, GAZ...)
- Attestation d'assurance Habitation
- Attestation d'assurance Responsabilité civile
- Taxe foncière N-1 ou Contrat de location (bail) ou Acte de propriété

- Annexe 1 : Autorisation de droit à l'image
- Annexe 2 : Autorisation de prise en charge

EN CAS DE COMPROMIS :

Fournir l'Acte notarié « **sous compromis** ». Le dossier d'inscription sera mis en attente jusqu'à l'obtention de l'acte de vente définitif.

PARENTS SÉPARÉS OU DIVORCÉS : *

- **Fournir le jugement de divorce intégral** ou la décision du JAF (pages précisant les modalités de garde, le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale).
- **Pour les parents n'ayant pas de jugement** : attestation sur l'honneur du parent ne résidant pas sur la commune afin d'autoriser l'inscription de son enfant dans une école de la commune + copie d'une pièce d'identité.

PERSONNES HÉBERGÉES : *

HÉBERGEANT(S)	HÉBERGÉ(S)
<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l'honneur d'hébergement- Copie d'une pièce d'identité- Attestation du fournisseur d'énergie de moins 3 mois + Assurance Habitation- Taxe foncière N-1 ou Contrat de location ou Acte de propriété	<p>Documents administratifs au nom des hébergés <u>mentionnant l'adresse des hébergeants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attestation changement d'adresse CAF- Avis d'imposition (ou non) des deux parents- Attestation sécurité sociale, pôle emploi ou dernier bulletin de salaire

** Des documents supplémentaires peuvent vous être demandés ultérieurement*

ATTENTION : Merci de ne pas oublier de remplir et signer les 2 Annexes.



PHOTO
OBLIGATOIRE

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Autorisation de prise de photographies et de diffusion des images

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
DE L'ENFANT (*raier la mention inutile*) :**

Nom et prénom :

Autorise / N'autorise pas

Le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*raier les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : www.allauch.com et/ou Facebook Allauch officiel.

«La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,

L'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux représentants légaux

Madame

Monsieur

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Allauch pour le recueil du droit à l'image. La base légale du traitement est l'article 6.1 a) du RGPD le consentement. Les données collectées seront communiquées seulement au service communication de la commune d'Allauch et sont conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »



AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge médicale et transfert à l'hôpital

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
DE L'ENFANT (rayer la mention inutile) :**

Nom et prénom :

Autorise / N'autorise pas

Ce document autorise ou non le personnel municipal de l'établissement scolaire, à faire le nécessaire pour la prise en charge de votre enfant par les services de secours (pompiers, SAMU), et son transfert à l'hôpital, en cas d'accident grave durant le temps périscolaire (garderies, cantine).

« La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. »

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,

L'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux représentants légaux

Madame

Monsieur